

► **Justice.** L'affaire de l'EHPAD de Trémentines devant le Tribunal aujourd'hui 28 mai
C.O.

Le Tribunal administratif de Nantes doit se prononcer aujourd'hui sur les différents recours déposés par Ghislaine Duret, la directrice de la maison de retraite de Trémentines en conflit depuis des années avec le président de l'agglomération du Choletais, le député-maire Gilles Bourdouleix. Un collectif a été formé pour la défendre et dénoncer « la succession de sanctions infligées à cette directrice exemplaire par le président de la CAC » évoquant la baisse de sa notation, sa mise à pied, ses suppressions de congés, etc.

A l'audience du 14 mai, le rapporteur public du Tribunal administratif a préconisé l'annulation de la baisse de notation infligée à cette directrice. Hier, le rapporteur public a une nouvelle fois donné raison à M^{me} Duret. Il estime que la CAC a procédé de façon illégale en lui supprimant 56 jours de congés sur 5 ans. Concernant la mise à pied infligée à la directrice de la maison de retraite, le rapporteur souligne l'absence de preuve et le non-respect des droits

de la défense. Ainsi, sur ces trois requêtes faites auprès du Tribunal administratif, le rapporteur public donne à chaque fois raison à Ghislaine Duret. La décision finale revient au Tribunal administratif.

Les membres du collectif de soutien et l'association « SOS fonctionnaires » seront présents à l'audience publique qui se tient au tribunal administratif de Nantes ce mercredi 28 mai à 10 h 30. Ils dénoncent « ce qui s'apparente de plus en plus à un véritable système de harcèlement dont est victime M^{me} Duret et à côté d'elle certains fonctionnaires qui n'ont pas toujours les moyens ni le courage de mener un combat épuisant et coûteux. » Maître Salquain, défenseur de Ghislaine Duret souligne qu'après cette audience il restera à juger « l'exclusion de 6 mois dont 3 mois ferme infligés à M^{me} Duret ». L'avocat indique qu'il a en outre, déposé lundi un référé devant le Tribunal administratif pour contester la nouvelle exclusion infligée à Ghislaine Duret par le maire de Cholet par arrêté du 6 mai dernier.